

Le nouveau président de la République Emmanuel Macron à la recherche d'une majorité parlementaire

Corinne Deloy

Analyse

Les Français sont appelés aux urnes les 11 et 18 juin prochains pour renouveler les 577 membres de l'Assemblée nationale, chambre basse de leur parlement. Après avoir été largement élu à la présidence de la République le 7 mai dernier, Emmanuel Macron (La République en marche, LREM) doit en effet maintenant parvenir à s'imposer lors de ces élections législatives de façon à disposer de la majorité nécessaire pour appliquer son programme car si le chef de l'Etat possède, en France, un rôle important en politique extérieure, il partage ses pouvoirs avec le Premier ministre et son gouvernement pour tout ce qui concerne la politique intérieure.

Le 15 mai dernier, Emmanuel Macron a nommé Edouard Philippe (Les Républicains, LR) au poste de Premier ministre. Celui-ci a formé son gouvernement deux jours plus tard. La nouvelle équipe qui dirige la France est, comme Emmanuel Macron l'avait promis, strictement paritaire et composée de personnalités venues d'horizons divers. Des rangs de la gauche : quatre ministres sont issus du Parti socialiste (PS) et deux du Parti radical de gauche (PRG), et de la droite : trois autres viennent des Républicains et trois autres encore du Mouvement démocrate (MoDem). Nicolas Hulot, qui jusqu'alors avait toujours refusé de participer à un gouvernement, représente le courant écologiste. Enfin, onze des vingt-deux membres du gouvernement viennent de la société civile.

Le gouvernement est chargé de commencer à mettre en place le programme du nouveau président de la République et, bien sûr, de mener la campagne des élections législatives des 11 et 18 juin prochains. Le choix d'Edouard Philippe comme Premier ministre s'explique par la volonté d'Emmanuel Macron de diviser et d'affaiblir la droite à la veille du scrutin, l'effondrement de la gauche ayant eu lieu lors de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers. Ainsi, le nouveau chef de l'Etat a confié le ministère de l'Economie à Bruno Le Maire et le ministère de l'Action et des comptes publics à Gérard Darmanin, deux membres des Républicains,

afin de bien marquer qu'il ne pouvait en aucun cas être considéré comme le successeur du président François Hollande (PS).

La République en marche, nouveau nom du mouvement créé par Emmanuel Macron (celui-ci en a confié les rênes à Catherine Barbaroux jusqu'au prochain congrès du parti qui aura lieu cet été), présente des candidats dans 522 circonscriptions. En effet, plusieurs hommes et femmes politiques qui ont exprimé leur désir de travailler avec la nouvelle équipe en place, comme l'ancien Premier ministre Manuel Valls (2014-2016) ; Stéphane Le Foll, ex-ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012-2017) ; Marisol Touraine, ancienne ministre des Affaires sociales et de la Santé (2012-2017), et Myriam el Khomri, ex-ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (2015-2017) à gauche mais également les députés sortants Thierry Solère (LR) et Franck Riesler (LR) à droite. Plus de la moitié (52%) des 522 candidats de la République en marche n'ont jamais eu de mandat électif.

Les membres du gouvernement qui se présentent aux suffrages des électeurs devront démissionner de leur poste s'ils sont battus en juin prochain. Six d'entre eux sont concernés. Par ailleurs, les ministres et secrétaires d'Etat doivent également démissionner des exécutifs locaux qu'ils dirigent dans le mois qui vient.

A trois semaines du scrutin législatif, la question est : après avoir largement élu Emmanuel Macron à la tête de l'Etat, les Français vont-ils lui donner une majorité ou bien l'appartenance à une famille politique ou à l'un des deux bords de l'échiquier politique va-t-elle reprendre le dessus et s'avérer primordiale dans le vote des électeurs ?

La dernière enquête d'opinion réalisée par l'institut Opinion Way entre les 16 et 18 mai derniers crédite La République en marche de 27% des suffrages. Le parti devance les Républicains alliés à l'Union des démocrates et indépendants (UDI), formation centriste dirigée par Jean-Christophe Lagarde, qui recueilleraient 20% des voix tout comme le Front national de Marine Le Pen. A gauche, le Parti socialiste allié à Europe écologie-Les Verts, parti conduit par David Cormand, obtiendrait 11% des suffrages et serait devancé par la France insoumise (FI) de Jean-Luc Mélenchon qui recueillirait 14% des voix.

Les Républicains veulent croire à la victoire le 18 juin prochain

A droite, les Républicains se battent pour la victoire. Emmenés par François Baroin, la formation refuse que l'avenir politique de la France se résume à un face à face entre Emmanuel Macron, qu'elle accuse d'être le représentant d'un nouveau Parti socialiste, et le Front national. Les Républicains, qui savent que les Français aimeraient voir les politiques de gauche et de droite travailler ensemble et qu'ils aspirent à l'union nationale, assurent qu'ils auront une attitude constructive face au nouveau chef de l'Etat. « Le pays ne comprendrait pas que nous nous engagions dans une opposition systématique » a déclaré l'ancien Premier ministre (1995-1997) et actuel maire de Bordeaux, Alain Juppé (LR).

François Baroin veut répondre au sentiment de rupture et d'abandon des Français et défend une ligne modérée. Parmi les Républicains, certains, comme Laurent Wauquiez, ont fait le choix d'une ligne plus dure. Beaucoup d'électeurs de droite ont le sentiment d'avoir été volés lors de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai dernier, non seulement d'avoir été volés de la victoire mais aussi d'avoir été privés du débat

sur le fond qu'ils attendaient et ce pas seulement en raison des affaires qui ont rendu la campagne de leur candidat François Fillon inaudible mais également à cause du programme de ce dernier, considéré comme trop dur et accusé d'avoir fait fuir les électeurs des catégories populaires comme de la classe moyenne. Le programme défendu par les Républicains pour les élections législatives a donc été un peu modifié.

La formation prévoit toujours de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires mais désormais sur sept ans, soit 300 000 postes au cours des cinq prochaines années et ce sans toucher au personnel hospitalier et de sécurité (au contraire, 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires seraient engagés). Elle souhaite ramener les dépenses publiques à la moitié du PIB (celles-ci en représentent 57% aujourd'hui), réaliser 100 milliards d'euros d'économies baisser de 10% l'impôt sur le revenu et parvenir à l'équilibre budgétaire dans cinq ans. Les Républicains veulent augmenter de 300 euros les retraites les plus basses et de 10% les petites pensions de réversion.

Quelle opposition ?

Au Front national, la défaite du 7 mai a été douloureuse et a eu plusieurs conséquences, notamment la remise en cause de la ligne anti euro défendue par Florian Philippot, vice-président du parti. Par ailleurs, à la surprise générale, Marion Maréchal Le Pen, nièce de Marine Le Pen, l'une des deux députés de la formation et la benjamine de l'Assemblée nationale, a décidé de ne pas se représenter lors des élections législatives des 11 et 18 juin prochains. Elle quitte, pour l'heure, la vie politique. Après plusieurs jours d'hésitation, Marine Le Pen a décidé, elle, d'être candidate à ce scrutin.

Celle qui a porté sa formation à ses niveaux les plus élevés le 7 mai dernier (après avoir dominé toutes les élections intermédiaires entre les deux scrutins présidentiels) est apparue affaiblie après sa défaite. Chose suffisamment rare pour être noté dans ce parti où l'autocritique est rare, Marine Le Pen a reconnu avoir « raté » son débat télévisé face à Emmanuel Macron entre les deux tours : « trop de fougue, trop de passion » a-t-elle analysé.

La présidente du Front national est arrivée en tête du premier tour de l'élection présidentielle dans 216 circonscriptions. Le 7 mai, elle l'a emporté dans 45 circonscriptions et a obtenu plus de 45% des suffrages dans 66 autres. Le parti, qui présente 86% de nouveaux candidats aux élections législatives, compte bien capitaliser sur ces résultats.

Le Front national se veut la première force d'opposition au projet du nouveau président de la République Emmanuel Macron et espère remporter au moins quinze sièges à l'Assemblée nationale, de façon à constituer un groupe parlementaire. Cependant, les élections législatives constituent une épreuve pour la formation populiste, le maintien au deuxième tour étant plus difficile qu'à l'élection présidentielle. En effet, un candidat doit recueillir le vote d'au moins 12,50% des inscrits au premier tour pour pouvoir se maintenir au deuxième tour, ce qui, avec une abstention moyenne de 35%, correspond à environ 20% des suffrages exprimés.

A gauche, le Parti socialiste est pris en étau entre les radicaux de la France insoumise conduite par Jean-Luc Mélenchon et les sociaux-libéraux de La République en marche. La division de la gauche est néfaste pour chacune de ses parties tant jusqu'à aujourd'hui, seuls les accords entre formations et les désistements permettaient à certains, et notamment les membres des plus « petits » partis de cette tendance politique, d'être élus. « Il y a encore quelques jours, sur le terrain, les citoyens nous disaient qu'il fallait donner une chance au président Emmanuel Macron mais, depuis la nomination d'Edouard Philippe à Matignon (résidence du Premier ministre français), beaucoup trouvent que le président de la République s'est trop marqué politiquement à droite » veut croire le dirigeant socialiste Jean-Christophe Cambadélis. Les candidats du son parti semblent désenchantés. Ils font campagne sans réel programme ou stratégie, chacun dans son coin, sur son nom propre et se réclament le moins possible de leur identité socialiste.

Le candidat socialiste à la dernière élection présidentielle, Benoît Hamon, a annoncé qu'il lancerait le 1^{er} juillet prochain un mouvement « pour reconstruire une gauche inventive, qui dépassera les étiquettes politiques ». De même, la maire de la capitale Paris, Anne Hidalgo (PS), a déclaré qu'elle lançait, avec l'ancienne ministre de l'Emploi et de la Solidarité (1997-2000), Martine Aubry (PS), et l'ex-ministre de la Justice (2012-2016), Christiane Taubira, Dès demain, « mouvement d'innovation ouvert à tous les humanistes qui croient encore en l'action ».

Enfin, de son côté, Jean-Luc Mélenchon, autre candidat malheureux à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers, a décidé de se passer du soutien du Parti communiste français (PCF) et présentera des candidats sous la seule identité de sa formation de la France insoumise. « Après un vote de refus et de peur, le moment est venu pour un choix positif, le choix d'un avenir en commun » a-t-il déclaré. Lui-même sera candidat dans la deuxième ville du pays, Marseille, face au socialiste Patrick Menucci et à Corinne Versini (LREM) dans la circonscription où Marine Le Pen a fait, à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers, son résultat le plus faible de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). « Jean-Luc Mélenchon va chercher à tuer tout ce qui est à sa gauche et à sa droite du Parti socialiste au Parti communiste français en passant par Europe écologie-Les Verts pour apparaître comme la seule force de gauche » a indiqué Frédéric Dabi, directeur adjoint de l'institut d'opinion IFOP.

Le système politique français

Le Parlement, bicaméral, comprend l'Assemblée nationale, chambre basse, qui compte 577 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans, et le Sénat, chambre haute, dont les 348 membres sont désignés pour six ans au suffrage universel indirect.

Élections législatives en France

11 et 18 juin 2017

Les députés sont élus au système uninominal majoritaire à deux tours au sein de 577 circonscriptions (556 pour les départements de la métropole, 10 pour les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales et 11 pour les Français qui résident hors de France). Pour être désigné au premier tour de scrutin, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et que ce chiffre corresponde à au moins un quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'est élu lors du premier tour, un deuxième tour est organisé une semaine plus tard. Tous les candidats ayant obtenu au moins 12,50% des électeurs inscrits dans la circonscription au premier tour sont autorisés à se maintenir au deuxième tour. Si un seul des candidats remplit cette condition, celui ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de voix au premier tour est alors autorisé à se maintenir.

En France, les partis politiques reçoivent une aide de l'Etat attribuée proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chacun d'entre eux lors des élections législatives pour tout candidat obtenant au moins 1% des voix dans au moins 50 circonscriptions (ou dans l'ensemble de celles où des candidats du parti étaient présents dans le cas de l'outre-mer). En moyenne, chaque suffrage rapporte 1,42 euro. Les partis reçoivent également une subvention proportionnelle au nombre de leurs parlementaires (députés et sénateurs). Un élu représente 37 280 euros.

La loi électorale oblige les partis politiques à présenter au moins 50% de candidates (à 2% près). Les partis qui ne respectent pas ce principe voient l'aide qu'ils reçoivent de l'Etat diminuée d'un pourcentage égal à la moitié de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe rapporté au nombre total de candidats.

Enfin, la loi du 16 février 2014 interdit le cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale.

Dix partis politiques avaient obtenu des sièges à l'Assemblée nationale lors des dernières élections

législatives des 10 et 17 juin 2012. Il s'agit des suivants :

- le Parti socialiste (PS), parti dirigé par Jean-Christophe Cambadélis, compte 280 députés ;
- l'Union pour un mouvement populaire (UMP), devenue les Républicains (LR) et conduite par Bernard Accoyer, possède 194 sièges ;
- Europe écologie-Les Verts (EE-LV), formation dirigée par David Cormand, compte 17 élus ;
- le Nouveau Centre (NC) possède 12 élus ;
- le Parti radical de gauche (PRG) compte 12 députés ;
- le Front de gauche (FG), alliance du Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon et du Parti communiste français (PCF) de Pierre Laurent, possède 10 sièges ;
- le Parti radical valoisien (PRV) compte 6 élus ;
- le Centre pour la France possède deux sièges ;
- le Front national (FN), formation populiste dirigée par Marine Le Pen, compte deux élus ;
- l'Alliance centriste possède deux sièges.

L'Assemblée nationale compte également 15 députés divers droite, 22 élus divers gauche, deux députés régionalistes et un député d'extrême droite.

La quinzième législature de la V^e République s'ouvrira le 27 juin prochain.

Rappel des résultats des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 en France

Participation : 57,22% au premier tour et 55,40% au deuxième tour

Formations politiques	Nombre de voix obtenues (1 ^{er} tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (1 ^{er} tour)	Nombre de voix obtenues (2 ^e tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (2 ^e tour)	Nombre de sièges
Extrême gauche	253 386	0,98			0
Front de gauche (FG)	1 793 192	6,91	249 498	1,08	10
Parti socialiste (PS)	7 618 326	29,35	9 420 889	40,91	280
Europe Ecologie Les Verts (EE-LV)	1 418 264	5,46	829 036	3,60	17
Divers gauche	881 555	3,40	709 395	3,08	22
Parti radical de gauche (PRG)	428 898	1,65	538 331	2,34	12
Le Centre pour la France	458 098	1,77	113 196	0,49	2
Union pour un mouvement populaire (UMP)	7 037 268	27,12	8 740 628	37,95	194
Divers droite	910 034	3,51	417 940	1,82	15
Nouveau Centre	569 897	2,20	568 319	2,47	12
Parti radical valoisien (PRV)	321 124	1,24	311 199	1,35	6
Alliance centriste	156 026	0,60	123 132	0,53	2
Front national (FN)	3 528 663	13,60	842 695	3,66	2
Extrême droite	49 499	0,19	29 738	0,13	1
Ecologistes	249 068	0,96			0
Régionalistes	145 809	0,56	135 312	0,59	2
Autres	133 752	0,52			0

Source : Site internet du ministère de l'intérieur français ([http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_LG2012/\(path\)/LG2012/FE.html](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult_LG2012/(path)/LG2012/FE.html))

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :

www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.